

Page d'accueil / DSS Conditions Générales Légales ("Conditions Légales DSS") – Conditions contractuelles



1. **Veillez lire attentivement les conditions d'utilisation suivantes qui régissent les services fournis par DSS ou toute société du groupe DSS, y compris l'utilisation, l'achat et la possession des produits et informations, car elles constituent un accord juridiquement contraignant entre vous (« Client ») et DSS Sustainable Solutions, Coastal Training Technologies Corporation, Proaction International et le groupe de sociétés DSS (« DSS » ou « dss+ ») (« Contrat »).** Si vous utilisez les Services au nom d'une organisation ou d'une entité, vous acceptez alors ce Contrat au nom de ce Client, y compris toute personne à qui le Client a donné accès (« Utilisateur »), et vous déclarez et garantisiez que vous avez le pouvoir d'engager le Client aux termes de ce Contrat. Dans ce cas, « vous » et « votre » se rapportent à vous-même et à ce Client. De plus, DSS et le Client peuvent être individuellement désignés comme Partie et collectivement comme Parties..
2. LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FIGURANT SUR UN BON DE COMMANDE OU TOUT AUTRE DOCUMENT SEMBLABLE FOURNI PAR LE CLIENT SONT NULLES ET SANS EFFET, ET NE SERAIENT EN AUCUN CAS CONSIDÉRÉES COMME MODIFIANT, REMPLAÇANT, ALTÉRANT OU COMPLÉTANT CE CONTRAT. LE CLIENT RENONCE EXPRESSÉMENT À TOUTE DISPOSITION PRÉSENTE DANS TOUT FORMULAIRE, BON DE COMMANDE OU TOUT AUTRE DOCUMENT PRÉTENDANT RÉGLER SUR CE CONTRAT. CES CONDITIONS GÉNÉRALES PEUVENT ÊTRE MISES À JOUR DE TEMPS EN TEMPS À LA SEULE DISCRÉTION DE DSS.
3. Lorsqu'il est incorporé par référence dans un accord écrit valide et non expiré, dûment signé par les deux Parties en place (« Accord Définitif »), les termes de ce Contrat s'ajouteront à toutes les modalités et conditions de l'Accord Définitif. Dans le cas où les Services ou une transaction ne font pas l'objet d'un Accord Définitif, ces Conditions Légales DSS s'appliqueront exclusivement. Tout Accord Définitif expiré ou non valide sera régi uniquement par les Conditions Légales DSS.
4. Le contenu, les services, les informations, les matériels, les livrables et tout ce qui est fourni au Client par DSS (ci-après collectivement appelés « Services ») constituent des services de conseil et/ou de formation concernant des aspects de l'activité et des opérations du Client. DSS n'assume aucune responsabilité ni contrôle sur aucune partie de l'activité, des opérations ou des employés du Client. DSS ne sollicite aucune action basée sur ses recommandations (matériels, livrables, rapports, avis, etc.). Le Client est seul responsable d'accepter ou de rejeter les recommandations formulées par DSS. Le Client assume l'intégralité des risques et responsabilités concernant l'utilisation de ces recommandations et toutes les actions qui en découlent. Les opinions exprimées sont les opinions actuelles de DSS à la date de publication uniquement et peuvent être sujettes à modification

5. Chaque partie possède tous les droits de propriété intellectuelle qu'elle détenait avant de conclure le Contrat. Le Client reconnaît que les Services de DSS contiennent des droits de propriété intellectuelle de DSS. Le Client se voit accorder un droit non exclusif, non transférable et non cessible de licence pour utiliser et afficher les Services protégés par ces droits de propriété intellectuelle de DSS uniquement à des fins internes, pour le bénéfice des activités internes du Client, pendant la durée indiquée dans la commande ou, si aucune durée n'est indiquée, aussi longtemps que les Services sont accessibles ou en possession (qu'ils soient utilisés ou non) du Client. Par leur nature, tous les Services doivent être fournis uniquement par un consultant DSS. Toute autre utilisation est interdite. Le Client ni aucun utilisateur du Client ne peut retirer ou masquer les avis de copyright ou autres avis contenus dans les Services.
6. DSS garantit que les Services non modifiés ne porteront atteinte à aucun droit d'auteur valablement délivré et déclare et garantit qu'il a le droit et l'autorité de mettre les Services à la disposition du Client. DSS ne fournit aucune autre garantie expresse ou implicite concernant les Services, y compris la garantie d'adaptation à un usage particulier, de qualité marchande ou de résultat. DSS a le droit, à sa seule discrétion, de cesser, supprimer ou modifier les Services ainsi que toute autre information fournie par DSS. La garantie prévue aux présentes ne s'applique pas aux Services qui ont été modifiés de quelque manière que ce soit par le Client, arrêtés par DSS ou sont des versions obsolètes qui ont été remplacées par une version mise à jour, que le Client ait acheté la version mise à jour ou non.
7. Sauf disposition contraire des présentes, les informations fournies le sont « en l'état » sans aucune représentation ou approbation et sans aucune garantie d'aucune sorte, qu'elle soit expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, toute garantie implicite de compatibilité, de sécurité et d'exactitude. LA RESPONSABILITÉ AGGREGÉE DE DSS ENVERS LE CLIENT POUR TOUT DOMMAGE DÉCOULANT DE LA VIOLATION DU PRÉSENT CONTRAT OU DE LA FOURNITURE DE TOUT SERVICE, MATÉRIEL OU INFORMATION COUVERT PAR CE CONTRAT EST LIMITÉE AU TOTAL DES HONORAIRES PAYÉS EN VERTU DE L'ACCORD DÉFINITIF, DE LA TRANSACTION, DE LA COMMANDE OU DU BON DE COMMANDE APPLICABLE CONCERNANT LEQUEL LES DOMMAGES SONT RÉCLAMÉS. AUCUNE PARTIE NE SERA RESPONSABLE DE LA PERTE DE PROFITS OU DE TOUT DOMMAGE ACCESSOIRE, INDIRECT, SPÉCIAL, PUNITIF, EXEMPLAIRE OU AUTRE.
8. « Informations confidentielles » désigne les informations fournies par la partie divulgateur sous toute forme de divulgation identifiée comme confidentielle ou propriétaire au moment de la divulgation, ou divulguées d'une autre manière telle qu'une personne raisonnable en comprendrait la nature confidentielle. La partie réceptrice s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles obtenues de la partie divulgateur à quiconque, à l'exception des employés ou des prestataires indépendants ayant besoin de connaître ces informations aux fins de la fourniture des Services en vertu de ce Contrat, sauf si la loi l'exige. Les obligations de la partie réceptrice en vertu des termes de cette disposition de confidentialité expireront trois (3) ans après la date la plus proche d'expiration ou de résiliation de ce Contrat.
9. DSS peut faire appel aux ressources de prestation de consultants indépendants (RPCI) qui possèdent des connaissances et une expérience spécialisées pour aider à l'exécution des Services ; DSS sera pleinement responsable et redevable de ses consultants. L'utilisation de RPCI ne sera pas considérée comme une sous-traitance.

10. Droit Applicable
- 10.1 10.1 Le droit applicable au présent Contrat est déterminé par le lieu d'établissement de l'entité DSS contractante ou du membre pertinent du Groupe de sociétés DSS :
- Si celle-ci est située aux États-Unis, le présent Contrat ainsi que tous les Services et informations fournis dans son cadre sont régis par les lois de l'État du Delaware.
 - Si celle-ci est située au Canada, le présent Contrat ainsi que tous les Services et informations fournis dans son cadre sont régis exclusivement par les lois de la province de l'Ontario.
 - Si celle-ci est située en France, le présent Contrat ainsi que tous les Services et informations fournis dans son cadre sont régis exclusivement par les lois de Paris, France.
 - Si celle-ci est située dans tout autre pays européen, le présent Contrat ainsi que tous les Services et informations fournis dans son cadre sont régis exclusivement par les lois de Genève, Suisse.
 - Pour toutes les autres régions du monde, le droit applicable est déterminé en fonction du lieu d'établissement de l'entité DSS concernée ou du membre du Groupe de sociétés DSS, tel qu'indiqué dans l'énoncé des travaux ou la commande applicable.
- 10.2 Compétence Judiciaire - Tout litige découlant du présent Contrat ou s'y rapportant est soumis exclusivement aux tribunaux situés dans la juridiction correspondante identifiée ci-dessus.
- 10.3 Conformité aux Lois - Chaque Partie doit se conformer à toutes les lois, réglementations, règles et codes applicables — fédéraux, provinciaux, étatiques, locaux ou nationaux — dans l'exécution de ses fonctions, responsabilités et obligations au titre du présent Contrat.
11. La couverture d'assurance DSS est limitée uniquement aux personnes détaillées sur le certificat d'assurance de DSS. Le certificat d'assurance peut être fourni sur demande du client.
12. DSS peut, sans le consentement écrit préalable du Client, céder le présent Accord, en tout ou en partie, en cas de réorganisation, de consolidation ou de fusion, ou à toute société affiliée.
13. Chaque Partie déclare et garantit qu'elle-même ainsi que ses actionnaires, affiliés, administrateurs, dirigeants ou employés ne sont pas l'objet d'aucune sanction administrée par une autorité de sanction (« Sanctions »). Les Parties doivent toujours se conformer à toutes les Sanctions. Si le non-respect par une partie entraîne que l'autre partie ou ses affiliés fassent l'objet de toute enquête, violation des lois applicables, amendes ou pénalités, la partie non conforme indemniserait l'autre partie de toute perte ou dommage résultant de cette violation. La partie affectée aura également le droit de résilier le présent Contrat avec effet immédiat et sans aucune responsabilité.

Conditions financières :

14. Modalités de paiement : 30 jours à compter de la date de facturation, (sauf indication contraire dans l'Accord Définitif). Les prix s'entendent hors TVA. Toutes les factures seront payées en dollars américains (sauf indication contraire dans l'Accord Définitif), entièrement sans retenue d'impôts ni frais ou charges. Aucune compensation n'est autorisée. Si le Client est contraint d'effectuer une quelconque retenue ou prélèvement fiscal, il versera à DSS les montants supplémentaires nécessaires afin de garantir à DSS la réception du montant intégral. Le Client s'engage à payer toutes les dépenses, y compris mais sans s'y limiter, les honoraires raisonnables d'avocats et les frais de justice engagés par DSS pour tenter de recouvrer tout montant dû en vertu des présentes qui n'a pas été payé à son échéance, sous réserve uniquement de toute limitation imposée par la loi applicable.